

Province de Québec
Municipalité de Hope Town

AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 108-2023 lors de la séance ordinaire du 7 juin 2023, du projet de Règlement numéro 2023-02 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, tiendra une assemblée publique de consultation le 12 juillet 2023 à compter de 19h, à la salle municipale de Hope Town (209, route 132 Ouest, Hope Town) ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Hope Town aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Hope Town à l'adresse suivante : 209, route 132 Ouest, Hope Town. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante dg@municipalitehopetown.ca ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 209, route 132 Ouest, Hope Town, QC G0C 3C1.

QU'au cours de cette assemblée publique, la municipalité de Hope Town pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 12 juillet 2023, à compter de 19 :00, à la salle municipale de Hope Town, 209, route 132 Ouest, Hope Town.;

Donné à Hope Town, ce 28 juin 2023


Sylvie Francoeur, Directrice générale